Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-08 FIXANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS AINSI QUE LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du lundi 7 décembre 2020, le conseil a adopté le Règlement 2020-08 fixant les taux de taxes et les tarifs ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2021 ;

QUE l'objet dudit règlement est de prévoir les règles relatives au paiement des taxes et des compensations pour l'année 2021 ;

QUE ledit règlement entre en vigueur le 1er janvier 2021 ;

QU'une copie dudit règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, sur rendez-vous, ainsi que sur le site web de la Municipalité dans la section « Renseignements financiers ».

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 8e jour du mois de décembre 2020.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière